



Cinquante-quatrième session

2 novembre 1999

Documents officiels

Original: français

---

**Deuxième Commission****Compte rendu analytique de la 25<sup>e</sup> séance**

Tenue au Siège, à New York, le jeudi 28 octobre 1999, à 10 heures

*Président:* M. Brauzzi ..... (Italie)**Sommaire**Point 99 de l'ordre du jour : Développement durable et coopération économique internationale (*suite*)

- b) Application des décisions de la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) (*suite*)
- e) Migrations internationales et développement, y compris la question de la convocation d'une conférence des Nations Unies sur les migrations internationales et le développement, qui aborderait les questions liées aux migrations (*suite*)

Point 104 de l'ordre du jour : Mondialisation et interdépendance (*suite*)

---

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

La séance est ouverte à 10 h 5.

**Point 99 de l'ordre du jour : Développement durable et coopération économique internationale (suite)**

**b) Application des décisions de la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) (suite)**

*Projet de résolution sur l'application des décisions de la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) (A/C.2/54/L.13)*

1. **Mme Critchlow** (Guyana) présente le projet de résolution au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

*Projet de résolution sur la préparation de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à un examen et à une évaluation d'ensemble de l'application du Programme pour l'habitat (A/C.2/54/L.12)*

2. **Mme Critchlow** (Guyana) présente le projet de résolution au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

**e) Migrations internationales et développement, y compris la question de la convocation d'une conférence des Nations Unies sur les migrations internationales et le développement, qui aborderait les questions liées aux migrations (suite)**

*Projet de résolution sur les migrations internationales et le développement, y compris la question de la convocation d'une conférence des Nations Unies sur les migrations internationales et le développement (A/C.2/54/L.11)*

3. **Mme Critchlow** (Guyana) présente le projet de résolution au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

**Point 104 de l'ordre du jour : Mondialisation et interdépendance (suite) (A/54/358, A/54/98, A/54/175)**

4. **Mme Rose-Oduyemi** (Organisation mondiale de la santé) dit que la mondialisation a changé la manière de penser le développement. Au niveau national comme au niveau international, la concertation sur les politiques de développement à adopter accorde une place importante aux effets positifs et négatifs de l'intensification des flux de capitaux, de marchandises, d'idées et de personnes. Pays développés et pays en développement s'efforcent de tirer

parti des avantages de la mondialisation tout en se protégeant des risques qu'elle présente.

5. Si pour certains le nouveau millénaire renferme la promesse d'une plus grande richesse et d'un plus grand bien-être social, pour plus d'un milliard de personnes, qui sont exclues du processus de développement, l'avenir reste très incertain. Il appartient à tous de tirer parti de la mondialisation pour garantir la santé et le bien-être de ces oubliés du développement. La mondialisation ne pourra être considérée comme un succès que si elle favorise la croissance et le développement durable, améliore la répartition des revenus et fait reculer la pauvreté. Il est maintenant admis que la santé et l'éducation sont des facteurs clefs de la croissance et du développement. Il importe donc que les ressources limitées que l'on peut consacrer au développement soient investies en priorité dans les personnes.

6. Les programmes techniques de l'OMS visent notamment à lutter contre la promotion et la consommation de substances dangereuses, à faire en sorte que les accords commerciaux favorisent l'accès équitable aux services de santé, à réviser le Règlement sanitaire international afin de renforcer le système mondial de surveillance, et à promouvoir les politiques et interventions visant à lutter contre les grandes maladies.

7. Par ailleurs, l'OMS, en collaboration avec ses partenaires, s'efforce de promouvoir une meilleure gouvernance en matière de santé, de diffuser des informations dans le domaine de la santé pour permettre aux personnes du monde entier de s'informer et d'appuyer les efforts nationaux et locaux visant à mieux comprendre les effets de la mondialisation sur la santé et à promouvoir et préserver la santé des individus.

8. Nombre de problèmes qui se posent aujourd'hui sont des problèmes mondiaux. Il est nécessaire d'élaborer de nouvelles politiques et de nouveaux instruments qui permettent de tenir compte au niveau mondial des questions relatives à la santé, au développement humain et à la lutte contre la pauvreté. Il appartient à tous de veiller à ce que la mondialisation favorise la cohésion sociale et que la santé, l'éducation et la sécurité des personnes actuellement marginalisées soient garanties, sans quoi elles ne pourront s'intégrer à l'évolution mondiale et tirer parti de la mondialisation.

9. **M. Zarie Zare** (République islamique d'Iran) dit que sa délégation s'associe à la déclaration faite par le Guyana au nom du Groupe des 77 et de la Chine. La mondialisation, qui se traduit notamment par la mobilité accrue des facteurs de production, l'émergence d'un marché mondial

et le développement rapide des technologies, et en particulier des technologies de l'information, a des incidences sur la plupart des sociétés. La mondialisation et la libéralisation ont accru l'interdépendance des pays et, partant, les possibilités d'interaction et de coopération.

10. Cela étant, même si à terme la mondialisation bénéficiera peut-être à certains pays en développement, elle a des effets déstabilisateurs sur la plupart d'entre eux. Au lieu de réunir les pays, elle crée une division entre ceux qui s'intègrent à cette évolution et ceux qui en sont exclus. La majorité des pays en développement souffrent déjà des effets négatifs de la mondialisation et attendent toujours d'en voir les effets positifs. La mondialisation, qui n'est pas forcément un mal en soi, a aggravé la vulnérabilité de nombreux pays et régions et a pour conséquences directes incertitude quant à l'avenir, marginalisation et exclusion.

11. Elle a également des incidences importantes sur l'élaboration et l'application des politiques aux niveaux national et international. Ses conséquences dans les domaines financier et commercial peuvent entraver l'application de politiques macroéconomiques au niveau national, comme le montre l'impact qu'ont eu les crises financières récentes sur les politiques macroéconomiques, les programmes de lutte contre la pauvreté et les programmes de développement humain des pays concernés. Il importe que les décideurs des pays en développement tiennent compte du contexte international dans l'élaboration des politiques nationales. Pour ce faire, il faudrait que les pays en développement renforcent leurs capacités en matière de prise de décisions et de gestion des affaires publiques, s'intègrent dans le système monétaire, commercial et économique international et participent activement à l'ensemble des prises de décisions dans les instances de coordination et d'élaboration des politiques. La création d'infrastructures dans le domaine des technologies de l'information et des communications et la diffusion de ces technologies pourraient contribuer à améliorer la cohérence des mesures et politiques.

12. Il est essentiel de renforcer la cohérence, la complémentarité et la coordination des politiques adoptées dans les domaines monétaire, financier, commercial et social. La lutte contre la pauvreté, la création d'emplois productifs et l'offre de services sociaux, en particulier aux pauvres, sont incompatibles avec le durcissement du protectionnisme de certains pays industrialisés. Par ailleurs, certaines institutions et certains mécanismes institutionnels, en particulier dans le domaine économique, sont loin de répondre aux besoins que suscitent l'interdépendance et la mondialisation. Certains problèmes ne peuvent être réglés au niveau national, c'est pourquoi il est impératif de créer

des mécanismes institutionnels appropriés au niveau mondial.

13. L'Organisation des Nations Unies est la plus apte, de par son mandat, ses fonctions délibérantes et sa capacité à créer un consensus, à lancer le débat sur la création des règles, normes et principes nécessaires pour relever les défis de la mondialisation. Il faudrait créer un dispositif de suivi des différents mécanismes mis en place par les organismes des Nations Unies et les institutions de Bretton Woods de manière à renforcer le rôle de l'Organisation des Nations Unies dans ce domaine. Les organismes des Nations Unies pourraient également planifier et exécuter leurs activités opérationnelles de façon à contribuer à l'intégration des pays en développement dans l'économie mondiale et à les aider, par le biais du renforcement des capacités nationales, à tirer parti de la mondialisation et à se protéger de ses effets négatifs.

14. **M. Sibeko** (Afrique du Sud) s'associe à la déclaration faite par la représentante du Guyana au nom du Groupe des 77 et de la Chine. La mondialisation est un processus imparfait et néanmoins inexorable. D'un côté, elle ouvre des perspectives immenses en éliminant les barrières dans les échanges de biens et de services, dans les flux de capitaux et de données et dans les transferts de technologie en favorisant l'intégration des marchés et le rapprochement des peuples, ce qui entraîne une hausse du niveau de vie des populations. La révolution en cours dans les domaines de l'informatique et des télécommunications a eu des effets bénéfiques pour la majorité des pays. Les avancées scientifiques et technologiques ont donné à la communauté internationale des moyens puissants pour s'attaquer à toutes sortes de problèmes. En outre, au cours des dernières années, les pays en développement ont été le moteur de la croissance de l'économie mondiale dans le contexte de la mondialisation

15. D'un autre côté, on pourrait aussi faire valoir que ce processus aveugle a eu des répercussions différentes sur les pays. Il a entraîné parallèlement une aggravation des inégalités et des dissymétries aussi bien au sein des sociétés qu'entre les pays, ou encore des mouvements de capitaux à court terme qui ont eu des retombées désastreuses sur les pays en développement. Bref, les effets positifs de la mondialisation ont été ressentis principalement par les pays développés alors que, dans le même temps, les pays en développement devaient faire face à une aggravation de la pauvreté et du chômage et à une réduction de la sécurité sous tous ses aspects. De surcroît, malgré le rôle déterminant qu'ils jouent dans la croissance de l'économie mondiale, les pays en développement sont toujours tenus à

l'écart du processus international de prise de décisions dans le domaine économique.

16. En Afrique, le bilan de la mondialisation est négatif à l'heure actuelle. Les accords du Cycle d'Uruguay n'ont pas été appliqués dans les secteurs orientés vers l'exportation qui intéressent ce continent. Le service de la dette a accaparé des ressources qui auraient pu être consacrées au développement. La faiblesse des capacités sur le plan de l'offre et l'insuffisance des transferts de technologie ont également empêché les pays africains de participer activement à l'économie mondiale.

17. Malgré cette situation déplorable, la mondialisation continue d'offrir des promesses aux pays en développement et plus particulièrement en Afrique. Mais il faut lui donner un «visage humain», adopter une approche dans laquelle elle serait subordonnée à un développement centré sur l'être humain, c'est-à-dire axé sur l'amélioration du niveau de vie pour tous. En d'autres termes, il faut éliminer la pauvreté, pourvoir aux besoins fondamentaux des populations et promouvoir tous les droits de l'homme en accordant une attention particulière à la situation des femmes, des enfants et des groupes défavorisés. Un autre aspect de ce développement réside dans la nécessité de promouvoir la démocratie, la justice sociale et la solidarité aux niveaux national, régional et international.

18. Dans la poursuite des idéaux liés à un développement centré sur l'être humain, l'Organisation des Nations Unies a un rôle important à jouer en fixant des orientations stratégiques dans les domaines qui sont touchés par la mondialisation, et en tant que «gardienne de valeurs éthiques fondamentales». Cela ne signifie pas qu'elle devrait s'occuper directement des questions touchant au commerce et aux finances qui relèvent de la compétence de l'Organisation mondiale du commerce et des institutions de Bretton Woods. En revanche, elle peut suggérer une approche globale des questions relatives au commerce, aux finances et au développement. Et si elle veut atteindre cet objectif, elle doit associer d'autres acteurs, comme la société civile et le secteur privé, à cette entreprise.

19. **M. Svetogorsky** (Uruguay) dit que la mondialisation est le résultat de la conjonction de trois phénomènes, à savoir le développement des technologies de recherche et de diffusion des informations, la création de zones de libre-échange et de blocs économiques intégrés et la connexion et l'interdépendance croissantes des marchés des biens et services et des marchés financiers. Il importe d'éviter les mesures protectionnistes et de mettre en pratique les engagements pris concernant la libéralisation du commerce. Les pays comme l'Uruguay ne veulent pas se trouver marginalisés. Or, les statistiques montrent que le

fossé entre pays industrialisés et pays en développement se creuse inéluctablement. De nombreux pays en développement, en particulier les pays à faible revenu et les pays les moins avancés, n'ont pas les moyens d'élaborer des cadres normatifs qui leur permettraient de s'appuyer sur le commerce international pour parvenir à une croissance économique soutenue et à un développement durable. Il importe que les organisations multilatérales, et notamment l'Organisation des Nations Unies, les appuient dans leurs efforts pour accroître leur participation au commerce mondial.

20. L'un des phénomènes actuels les plus préoccupants est le chômage, qui touche tous les pays, quel que soit leur niveau de développement. Il y a actuellement 130 millions de chômeurs et 700 millions de personnes sous-employées. Ce phénomène est attribuable en partie à la mondialisation et à la libéralisation. Dans de nombreux pays, la croissance ne permet pas de créer des emplois.

21. L'Uruguay a intégré le Mercosur avec pour objectif de contribuer à accélérer le processus de libéralisation et d'association progressive de l'Amérique latine. Il est convaincu que l'intégration dans ce marché commun est un moyen de s'insérer dans l'économie mondiale. Aucun pays ne peut plus se permettre de rester isolé.

22. **M. Ri Kwang Nam** (République populaire démocratique de Corée) dit que sa délégation s'associe à la déclaration faite par la représentante du Guyana au nom du Groupe des 77 et de la Chine. En ce qui concerne la mondialisation, nul ne peut nier aujourd'hui que ce phénomène a créé des dissymétries dans les économies, tant au niveau mondial qu'au niveau national, et posé des défis nouveaux redoutables pour la réalisation des aspirations des pays en développement. Ces effets négatifs sont ressentis avec une acuité croissante dans les domaines de la finance, de l'économie et du commerce et au-delà, dans les domaines sociopolitiques et culturels, créant des situations explosives dues à la précarité de l'emploi et des revenus et à l'insécurité en ce qui concerne la santé, l'environnement, etc. C'est ce constat qui a conduit les ministres des affaires étrangères du Groupe des 77, à la réunion qu'ils ont tenue à New York le 24 septembre 1999, à souligner que la mondialisation peut être un phénomène imprévisible et générateur d'inégalités mais que, s'il est convenablement maîtrisé et canalisé sur la base d'une coopération renforcée, il peut ouvrir la voie à une croissance durable et équitable aux niveaux national et international.

23. Compte tenu de ces considérations, la délégation coréenne estime que les incidences de la mondialisation doivent faire l'objet d'une analyse plus approfondie et,

ultérieurement, d'une concertation pour se protéger contre les effets négatifs. À cet égard, elle souhaite attirer l'attention sur plusieurs questions. Premièrement, la nécessité de faire un effort pour créer un environnement économique international plus favorable. L'environnement actuel, caractérisé par le libre jeu des forces du marché et des fluctuations imprévisibles dans les mouvements de capitaux, a été propice aux pays qui sont avantagés sur les plans économique, technologique et financier mais défavorables pour la plupart des pays en développement qui sont relativement peu compétitifs et marginalisés. Il faut donc instaurer un ordre économique international juste et équitable en faisant participer pleinement les pays en développement au processus de décision pour la solution des problèmes économiques mondiaux et en tenant compte de leurs aspirations et de leurs intérêts dans la réforme du système financier et commercial international.

24. Deuxièmement, la tendance au déclin de l'aide internationale au développement doit être inversée. L'APD est tombée récemment à 0,22 % du PNB, soit moins du tiers de l'objectif de 0,7 % fixé par l'ONU. Il incombe à chaque pays en développement d'exploiter au maximum les ressources financières dont il dispose sur le plan interne pour assurer son développement mais les concours financiers extérieurs demeurent indispensables pour pouvoir relever les défis posés par la mondialisation. Dans cet esprit, la délégation coréenne engage les pays développés à se conformer aux objectifs qui ont été convenus au niveau international en matière d'APD d'ici à l'an 2000 et aux engagements qui découlent d'Action 21.

25. Troisièmement, on ne saurait tolérer le maintien de sanctions économiques unilatérales et de pratiques extra-territoriales. Les sanctions économiques unilatérales sont le produit d'une politique fondée sur des rapports de force qui fait obstacle au développement de l'économie et du commerce des pays en développement et constituent un moyen de pression anachronique qui va à l'encontre de la dynamique de resserrement des liens économiques et commerciaux entre les pays.

26. **M. Murat** (Haïti) dit que la mondialisation contraint l'État à partager la gestion des relations internationales avec les autres acteurs de la société civile. Si elle offre des possibilités nouvelles, elle creuse également le fossé entre pays riches et pays pauvres, et à l'intérieur des frontières les inégalités deviennent plus choquantes. Ce sont malheureusement les pays en développement qui en souffrent le plus. Nombre d'entre eux se retrouvent en marge des grands courants de l'économie mondiale, ce qui entraîne des flux migratoires importants, des atteintes graves à l'environnement et parfois des troubles et des conflits

meurtriers. Cette marginalisation résulte d'une conjonction de faits nouveaux qui n'ont pas été favorables aux économies les plus faibles.

27. La mondialisation, si elle est inévitable, n'en nécessite pas moins de la part de la communauté des États, un effort collectif visant à en étendre les bienfaits à tous les peuples et à en réduire les incidences négatives. Les flux migratoires, les atteintes à l'environnement, le trafic de drogues, le blanchiment d'argent sont, parmi d'autres, des problèmes internationaux qui appellent une solidarité mondiale. À ce titre, le système des Nations Unies peut aider la communauté des États à renégocier les règles relatives aux politiques de développement et aux relations économiques et commerciales. L'ONU doit être partie prenante à toutes les initiatives de réforme du système économique mondial. De même, elle peut encourager l'intégration des pays en développement au système économique mondial en favorisant la création de conditions propices au transfert de technologie et appuyer le renforcement des capacités nationales (valorisation des ressources humaines, gestion de la dette extérieure, atténuation des conséquences sociales des réformes économiques).

28. En conclusion, l'intervenant réitère l'importance d'un soutien continu de la communauté internationale et le rôle primordial de l'ONU.

29. **Mme Leonce** (Sainte-Lucie) dit que quels que soient les termes employés – mondialisation, libéralisation, internationalisation des échanges – l'économie mondiale repose sur les politiques définies par la Banque mondiale, le FMI et l'OMC dont les principaux membres et décideurs sont les pays de l'OCDE ou des pays développés. Les objectifs de ces institutions étaient, à l'origine, d'accélérer la croissance économique, encourager la création d'emplois, de réduire la pauvreté et de promouvoir le développement. Or, les résultats obtenus ne sont pas concluants. Les pays de l'OCDE, avec 19 % de la population mondiale, contrôlent 71 % des échanges commerciaux et 58 % de l'investissement étranger direct, et on y trouve 91 % des usagers d'Internet. Dans les pays en développement, en revanche, la croissance est passée de près de 6 % en 1996 à moins de 2 % en 1998. Le déficit commercial de ces pays est plus élevé qu'il ne l'était dans les années 70. La pauvreté et le chômage ne cessent d'augmenter et, de façon générale, la situation s'est fortement détériorée. Un nombre limité de particuliers, d'entreprises et de pays disposent d'une part croissante des ressources et des richesses, tandis que dans plus de 80 pays, les revenus par habitant sont inférieurs à ce qu'ils étaient il y a 10 ans ou plus, et dans 55 autres, ils ont diminué. Le système en place favorise les marchés des pays développés et de leurs

entreprises en supprimant les restrictions aux échanges commerciaux avec les pays en développement, alors que la réciprocité n'est pas vraie. C'est un système inéquitable, fondé sur la recherche du profit et qui encourage une concurrence effrénée sans se soucier des conséquences désastreuses à long terme. Face à cette situation, la communauté internationale ne saurait se soustraire à ses responsabilités.

30. Le moment est venu de réexaminer le rôle des institutions qui ont été créées du temps des colonies, sans la participation des pays en développement – et qui, aujourd'hui encore, agissent sans consulter ces pays. Il faut libéraliser non seulement les marchés des pays en développement mais également ceux des pays développés dans un souci d'équité. Les pays qui tirent profit de la mondialisation devraient enrayer le déclin de l'APD et fournir une assistance par le biais du renforcement des capacités et du transfert de technologie. Il faudrait aussi s'attacher à corriger les distorsions et les déséquilibres structurels qui exacerbent les effets négatifs de la mondialisation. Si celle-ci se poursuit dans les conditions actuelles, un seul système économique, une seule culture, une seule éthique s'imposent à tous sans que l'on tienne compte des différences entre les cultures, des inégalités en matière de développement, des capacités et des vulnérabilités. La souveraineté des États et les droits et les libertés des peuples seraient menacés et il s'ensuivrait une anarchie généralisée.

31. **M. Ayari** (Tunisie) souligne que son pays s'associe à la position exprimée au nom du Groupe des 77 et de la Chine au titre du point 104 de l'ordre du jour intitulé «Mondialisation et interdépendance». Laisse à elle-même, la mondialisation risque de perturber les relations internationales et les modèles de développement, et d'accroître la marginalisation des pays en développement. Ce sont surtout ces derniers, ainsi que les couches sociales les plus désavantagées qui ont souffert des conséquences de la mondialisation, d'où la nécessité de mettre en œuvre les engagements pris dans le cadre des grandes conférences internationales de l'ONU en les adaptant aux nouvelles réalités.

32. La communauté internationale se doit d'assurer le développement de l'économie mondiale en tenant compte des spécificités de chaque pays et en accordant une place particulière aux problèmes des pays en développement. La délégation tunisienne souligne à cet égard la nécessité d'instaurer un système commercial international qui permettrait aux pays en développement d'avoir plus largement accès aux marchés des pays développés afin qu'ils tirent de leurs exportations davantage de ressources

qu'ils n'en reçoivent en flux de capitaux étrangers. Elle souhaite que l'Organisation mondiale du commerce établisse un système commercial plus juste, plus équilibré et qui reflète réellement les intérêts des pays en développement.

33. La déréglementation financière est un aspect de la mondialisation qui a contribué à déstabiliser les pays en développement, comme l'a montré la récente crise asiatique. C'est pourquoi la Tunisie est favorable à l'établissement d'un mécanisme multilatéral chargé de contrôler les flux de capitaux étrangers et les courants spéculatifs afin de stabiliser et de réglementer le système financier et monétaire international.

34. La Tunisie estime que les groupements économiques et géographiques sont très importants pour faire face à la mondialisation et elle est résolue à poursuivre son action en faveur de l'édification du Maghreb arabe et de l'établissement d'un espace euroméditerranéen servant de cadre pour la coopération entre les pays riverains de la Méditerranée. Dans ce contexte, elle attache une grande importance au prochain sommet Sud-Sud qui se tiendra à Cuba en novembre 2000.

35. La délégation tunisienne souhaite appuyer les recommandations faites par le Secrétaire général dans son rapport (A/54/358) en ce qui concerne la mise en œuvre des résultats des conférences internationales et l'établissement d'un dialogue entre l'ONU, les institutions de Bretton Woods et l'Organisation mondiale du commerce.

36. **M. Tomas** (Mozambique) dit que sa délégation s'associe à la déclaration du Groupe des 77 et de la Chine. Elle partage le point de vue selon lequel la mondialisation a créé des possibilités, des problèmes et des risques nouveaux pour tous. En fait, elle a ouvert de nouvelles perspectives aux pays qui étaient bien placés pour en profiter mais a globalement avantagé les pays développés au détriment des pays en développement. Ces derniers, en particulier les pays les moins avancés, ont de grandes difficultés à s'intégrer à l'économie mondiale. En libéralisant les échanges et les mouvements de capitaux, le processus de mondialisation a exposé les pays pauvres à des forces extérieures puissantes et les a marginalisés au sein de l'économie mondiale. Cela a entraîné non pas une interdépendance accrue mais une dépendance excessive des pays en développement à l'égard de l'assistance, des marchés et des capitaux des pays développés.

37. La mondialisation est donc devenue le défi le plus important que les pays en développement doivent affronter aujourd'hui. Il est nécessaire de remplacer le système

économique international injuste qui existe à l'heure actuelle par un nouveau système qui apportera les mêmes avantages à tous les pays du monde. En l'occurrence, il s'agit de promouvoir la mondialisation du développement, processus qui comprend la création d'un contexte économique international favorable, une réforme de l'architecture financière mondiale, une solution globale au problème de l'endettement extérieur des pays en développement, la fourniture d'une assistance adéquate à ces pays et la fixation d'objectifs équitables dans le domaine du commerce. Pour permettre aux pays en développement de jouer un rôle effectif dans le processus de mondialisation, il faudrait tenir dûment compte de leurs préoccupations en matière de développement et d'accès aux marchés à l'occasion de la réunion de l'Organisation mondiale du commerce qui doit se tenir prochainement à Seattle. Lors de leur rencontre au Cap, les ministres du commerce des États membres de la Communauté de développement de l'Afrique australe ont fait valoir que le principe d'un traitement spécial et différencié applicable aux pays en développement devrait être solidement ancré dans la déclaration ministérielle de Seattle.

38. Le **Président** fait savoir que la Commission a ainsi achevé son débat général sur le point 104 de l'ordre du jour.

*La séance est levée à 11 h 20.*